

Portrait

Coraline Lucas, la "maman" Noël des enfants défavorisés en zone rurale



Photo : CM

Coraline Lucas, la fondatrice de l'ONG Secours rural.

nombreuses familles. " Durant le temps où j'ai résidé à Ebomane, à chaque rentrée scolaire, certains élèves n'avaient que la moitié des fournitures scolaires. D'autres n'avaient que des cahiers, mais pas de livres. Il y avait des enfants qui n'allaient pas à l'école parce que les parents n'avaient pas les moyens de leur acheter le trousseau scolaire. Quant aux conditions de travail dans cette école, elles étaient vraiment pénibles car, nous manquions de tout. Les manuels pédagogiques étaient quasi inexistantes, les tableaux étaient dans un état déplorable", déclare l'institutrice.

Son mariage avec un consultant de banque la fera quitter le Gabon pour la France, où elle vivra pendant trois ans avant de définitivement s'installer en Angleterre. Mais c'est en France, à Poitou-Charentes, que la jeune dame n'ayant pas oublié son expérience à l'école d'Ebo-mane va décider de mettre de l'argent de côté pour acheter des fournitures scolaires et les offrir aux enfants dudit village.

" Cette expérience à Ebomane m'a attristée, non seulement pour leurs enfants et les parents, mais aussi pour les nombreuses écoles qui fermaient sous mes yeux. Je ne pouvais pas rester in-

différente. Alors, j'ai pris la résolution de leur venir en aide du mieux que je peux. De fil en aiguille, cette action s'est élargie au don de médicaments pour les centres de santé et dispensaires, au don de matériel au corps enseignant, à d'autres villages et j'ai fini par fonder l'ONG Secours rural, pour structurer cette initiative ", renseigne la native d'Oyem.

Son implication pour l'accès à l'éducation de ces enfants en zone reculée et sa rigueur dans le travail pour faire fonctionner cette ONG lui ont valu la confiance du maire de sa commune en France, et la collaboration des centres socioculturels,

des centres commerciaux. " Grâce à toutes ces collaborations et à cette notoriété grandissante dans ma commune, j'ai pu avoir des manuels scolaires facilement. En Angleterre, je bénéficie de la réduction des prix sur les achats de fournitures scolaires qui me sont offertes toute l'année ", indique la fondatrice de Secours rural Gabon.

Toutes les vacances et ce depuis quatre ans, l'ONG Secours rural Gabon sillonne le territoire national pour faire des dons de fournitures scolaires. Sa fondatrice espère étendre son action dans la rénovation des écoles et même en construire.

CM  
Libreville/Gabon

Originaire de la province du Woleu-Ntem, Coraline Lucas, née Engueng Ndong, vient en aide aux enfants des zones reculées du pays en leur distribuant, chaque année, des fournitures scolaires. Cette mère de quatre enfants installée en Angleterre organise des tournées de bienfaisance dans les villages avec Secours rural du Gabon, une Organisation non gouvernementale (ONG) qu'elle a mise en place depuis 2016.

NATIVE de la ville d'Oyem, dans la province du Woleu-Ntem, Coraline Lucas a toujours souhaité venir en aide à son prochain. Cette institutrice de profession et étudiante en mode, âgée de 36 ans, a effectué ses études un peu partout dans

le Gabon, à cause de la profession de son père, qui les amenait à changer sans cesse de lieu d'habitation. " La société pour laquelle mon père travaillait le mutait constamment, durant toute mon enfance et mon adolescence. Ce qui fait que j'ai fait mes études dans différentes villes du pays, à savoir Mayumba, Mouila, Ntoun, Franceville", explique Coraline.

Après deux ans de formation à l'École normale des instituteurs protestante (ENIP) en 2008, Coraline Engueng Ndong de son nom de jeune fille, est affectée en 2011 en zone rurale, à l'école privée protestante d'Ebo-mane, dans le département du Woleu (Oyem). Lors de son séjour de deux ans dans ce village, cette mère de quatre enfants est confrontée non seulement à la difficulté d'exercer son métier dans cette partie du Gabon, mais aussi à la précarité dans laquelle vivent de

Brèves

L'Assemblée nationale se prononce en faveur de l'autoconservation des ovocytes

Les députés français se sont récemment prononcés en faveur de l'autoconservation des ovocytes pour toutes les femmes. Cette mesure importante du projet de loi bioéthique a été dénoncée par la droite, qui met notamment en avant un risque d'encourager les grossesses tardives.

La PMA pour toutes adoptée à l'Assemblée

Les députés ont voté pour l'ouverture de la Procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes, y compris les couples de femmes et les femmes célibataires.

39% des Françaises non ménopausées n'utilisent pas de moyen de contraception

Un sondage Opinion Way pour le laboratoire CCD dresse un bilan sur la façon dont la contraception des femmes françaises a changé depuis la crise des pilules de 3e et 4e générations. La peur des effets secondaires a marqué un tournant dans le domaine de la contraception chez les Françaises, qui se tournent de plus en plus vers d'autres moyens d'éviter la grossesse.

Vacciner aussi les garçons contre le papillomavirus, une nécessité

La vaccination des garçons entre 11 et 14 ans, en plus des filles, "est une nécessité" pour éliminer les cancers du col de l'utérus et éviter ceux de la gorge et de l'anus, insiste l'Académie nationale de médecine dans un rapport rendu public lundi.

Rassemblées par L.R.A.



**FEDERATION GABONAISE DES SOCIETES D'ASSURANCES**

**AVIS D'INFORMATION**

Au sortir des Assises de Régulation du Secteur de l'Assurance (ARESA) édition 2018, recommandation avait été faite par l'autorité de tutelle aux assureurs de mettre en œuvre des mécanismes diligents dans l'amélioration des services fournis aux assurés mais surtout de garantir aux assurés le raccourcissement des délais de règlement des sinistres automobiles.

C'est dans cette perspective que la Fédération Gabonaise des Sociétés d'assurances, par le truchement de son Bureau Directeur a entrepris de verser sur le marché un document de renseignement pour tout accident de la circulation automobile avec dégâts matériels. Ce document c'est le Constat Amiable. Ce Constat Amiable qui a été distribué a pour objectif de répondre à un fait devenu problématique jusque-là et facteur de ralentissement des règlements des sinistres automobiles, la détermination des responsabilités lors d'un accident de la circulation.

Ainsi en mettant le Constat Amiable à la disposition de tous les assurés, les assureurs entendent bien faciliter le renseignement des circonstances des accidents de la circulation ceci afin de mieux déterminer les responsabilités de chaque conducteur impliqué dans un accident de la circulation.

Ce nouvel outil de renseignement devra donc permettre aux services sinistres des compagnies d'assurances de gagner un temps précieux dans le traitement des dossiers puisque celui-ci sera directement rempli par les conducteurs impliqués et transmis obligatoirement à leurs compagnies d'assurance respectives sous un délai de cinq jours ouvrés à compter du jour de l'accident.

**Le Constat Amiable d'accident automobile concerne exclusivement les accidents matériels survenus sur le territoire national.**

**Le Constat Amiable entre en vigueur effectif à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2019.**

Passé ce délai, les compagnies s'interdisent d'instruire leurs dossiers sinistres matériels dépourvus de Constat Amiable.

**LA FEDERATION GABONAISE DES SOCIETES D'ASSURANCES**  
**LE SECRETAIRE GENERAL**  
**P. MABIKA.**

Boîte Postale : 4005 - LIBREVILLE (République Gabonaise) Tél. : (241) 74.45.29 - Téléfax : (241) 77.58.23 - E-mail : fegasa\_gabon@yahoo.fr